

Discours pour une politique nationale de design

Voici le texte de mon intervention, le 15 octobre 2013, au Palais de Tokyo, lors des 2èmes Rendez-vous du design, en présence de M. Montebourg et Mme Filippetti. Son intérêt est de faire un focus sur un certain nombre de recommandations. Il y en a d'autres dans le mémoire « Pour une politique nationale de design » remis aux ministres.

Alain Cadix.

Monsieur le ministre, Madame la ministre, Mesdames et Messieurs les membres des cabinets du président de la République, du premier Ministre, des cabinets de plusieurs ministres, Mesdames et Messieurs,

La Mission Design – et le Collège de designers qui lui est associé – ont été mis en place au début du mois de juin dernier par le ministre du Redressement productif et la ministre de la Culture et de la Communication. Première initiative commune depuis fort longtemps des ministères en charge de l'industrie et de la culture.

Les deux cabinets m'ont demandé de leur remettre un rapport - que j'ai préféré nommer mémoire - pour le 15 juillet, soit six semaines après.

Depuis ce document a été complété. Je le remettrai officiellement dans quelques instants. Je voudrais en profiter pour remercier toutes celles et tous ceux qui m'ont accordé de leur temps dans de précieux entretiens. Ils sont cités dans le document.

Il ne faut pas considérer ce mémoire comme un point final. D'abord parce que la Mission Design comporte un volet de mise en œuvre des préconisations retenues. Ensuite, parce que le texte du mémoire n'est pas figé. Un addenda sera produit lors du 3ème Rendez-vous du design au printemps 2014. Il complètera – ou amènera si nécessaire – le texte actuel.

Il est important de considérer que nous sommes engagés dans un processus ; sur un chemin qui est balisé de semestre en semestre par des « Rendez-vous du design » qui permettent – qui permettront – de mesurer les avancées d'une fois sur l'autre. Ainsi il est important de se demander aujourd'hui : est-ce que depuis mars dernier, il y a eu des avancées ?

Dans ce travail, il nous a fallu concilier le moyen terme, où se mesure une évolution culturelle et le court terme où doit se révéler le redressement productif. Car nous ne pouvons pas, ici, attendre des effets trop longtemps.

Dix actions clés ont été mises en exergue. Elles peuvent, toutes ensemble, ébranler les visions dépassées du design et permettre ainsi le début d'une évolution. Mais elles ne sont pas suffisantes et c'est pour cela qu'elles ne seront pas les seules à être mises en œuvre dans les prochains mois.

Un mot sur le Collège des designers

Il est composé de 22 membres représentant toutes les sensibilités du design, tous les statuts de designers. Il est ouvert sur son environnement. Certains de ses membres siègent dans les instances de gouvernance d'opérateurs de la promotion et de la diffusion du design, en France ou hors de France. Il fonctionne avec des petits groupes de travail, ouverts sur l'extérieur, réactifs et éphémères. Tous les thèmes à aborder ne sont pas encore couverts ; d'autres groupes seront créés quand les groupes actuels se seront éteints.

Des membres s'impliquent dans des instances ou des groupes extérieurs à l'Equipe. Nous allons créer sous peu un groupe de travail avec des patrons de PME, un autre avec des représentants de territoires, à la fois expérimentés et novices en matière de design. La composition de l'Equipe évoluera dans le temps. Rien de figé, rien d'institutionnalisé ici. Le collège est consultatif. Le collège est aussi actif en ce que certains de ses membres seront amenés à conduire des actions concrètes sur le terrain.

Je tiens à remercier chaleureusement les membres du Collège pour leur implication. Et j'en profite pour remercier l'un d'entre eux, Ruedi Baur, pour la création graphique de la couverture du mémoire.

Entrons dans le sujet.

La France a un retard important en matière de design - qu'elle considère le plus souvent comme la dimension esthétique apportée aux objets. Myopie funeste !

Des acteurs œuvrent à la diffusion du design sur le terrain, depuis des décennies pour certains d'entre eux. D'incontestables progrès ont été réalisés (les témoignages d'aujourd'hui l'ont montré) sans que notre retard ait pu être rattrapé. Car les autres, nos concurrents ont avancé plus vite que nous.

La question cruciale est donc la suivante : qu'est ce qui doit être fait aujourd'hui pour qu'en 2025 ou en 2030 nos successeurs ne réitèrent pas le constat du retard français ?

Nous sommes partis du postulat (somme toute assez évident) que les raisons de cette situation étaient d'essence culturelle.

La conception des objets (au sens contemporain du mot objet : produits, services, systèmes) est chez nous d'abord l'affaire d'ingénieurs et de techniciens. Leur rôle est éminent, bien entendu. Contrairement à ce qui se pratique dans le monde du bâtiment, dans l'univers des objets destinés à des usagers, à des utilisateurs, c'est l'ingénieur qui est le maître d'œuvre. C'est là que se situe la « révolution » à faire, avec tous ses effets en cascade. Elle est de type copernicien !...

Pour faire muter une culture dominante, il faut mettre en œuvre une politique caractérisée par la cohérence, la constance et la consistance des actions conduites. L'approche est systémique. Ici, elle est centrée sur la relation entrepreneur - designer mais elle doit présenter différents volets dans l'environnement de cette relation. Notamment : un volet éducation, un volet enseignement supérieur et recherche, un volet culture et communication (pour reprendre une typologie ministérielle) ; ce qui donne à cette politique un caractère interministériel. Elle doit se décliner au niveau central, c'est à dire au niveau de l'Etat, mais aussi, et surtout, sur les territoires.

Parlons d'abord d'Education

Au Danemark, en Finlande, par exemple, les élèves du primaire sont initiés au design. En Grande-Bretagne, des cours de design sont organisés dans le secondaire. Il n'en est rien chez nous. Pourtant les vertus pédagogiques du design sont grandes : partant de la fonction et de la forme d'objets familiers, il est possible de traiter, avec une profondeur adaptée au niveau où elles sont abordées, des questions technologiques, économiques et écologiques, artistiques, anthropologiques, etc.

Le programme d'éducation artistique et culturelle, porté conjointement par le ministère de l'Education nationale et par le ministère de la Culture, devrait faire une belle place au design. Nous recommandons qu'il soit complété par un programme d'éducation technologique et industrielle pour tous, à soutenir par les ministères en charge de l'industrie et de l'innovation. Présent dans chacun de ces deux programmes, le design se situerait à leur croisée.

Avec Mme Brigitte Flamand, inspectrice générale de l'éducation nationale, nous avons engagé une démarche auprès du cabinet de M. Peillon.

Parlons ensuite d'Enseignement supérieur et de Recherche

Nos universités et nos écoles d'ingénierie et de gestion s'éveillent au design. Souvent par le biais du *design thinking*, tendance à la mode où le post-it prend le pas sur l'objet. Ici il faut mettre partout (pas seulement dans quelques formations) les futurs ingénieurs et les futurs managers en situation de comprendre les apports du design, pour pouvoir travailler efficacement demain avec des designers. De même pour les futurs designers vis à vis de l'ingénierie et du management.

Des exercices pratiques dans des *FabLabs*, associant des étudiants de diverses spécialités, sont à cet égard irremplaçables. Le *design doing* doit pénétrer dans les universités et les écoles.

Dans le champ de la recherche technologique, ensuite, où les leitmotifs de la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, sont valorisation, transfert, innovation, création d'activités, l'expérience menée en Rhône-Alpes par l'ENSCI et le CEA montre que, plus que toutes autres, les « conversations » entre chercheurs et créateurs industriels sont de grande portée en termes de nouveaux usages, de nouvelles expériences utilisateurs et de nouveaux objets ; elles peuvent déboucher sur des innovations radicales qui modifient des règles du jeu concurrentiel.

Des élèves ingénieurs et des étudiants en SHS doivent se joindre à ces conversations.

C'est pourquoi nous préconisons que la Plateforme Roger Tallon de Grenoble soit dupliquée dans les hauts lieux de la recherche technologique sur le territoire en mobilisant les acteurs régionaux de la recherche, du design, de l'ingénierie, etc.

Nous sommes en relation pour cela avec le cabinet de Mme Fioraso et la DG pour la Recherche et l'Innovation.

Nous émettons le vœu que les écoles d'art et de design, relevant de la tutelle du ministère de la Culture, s'engagent plus avant dans la collaboration – sur le volet design – avec des entreprises. Nous avons besoin d'elles sur des plateformes Roger Tallon ! Et pas que là... Nous nous soucions aussi du sort des lycées préparant au DSAA (à bac+4) et, d'une façon plus générale, de tout le dispositif, avec ses composantes publiques, consulaires et privées, de formation au design.

Une activité de recherche exploratoire avancée – dans tous les champs du design – devrait s'y développer, à côté de recherches académiques.

Parlons encore de Culture et de Communication

Nous avons déjà évoqué l'éducation artistique et culturelle, qui doit intégrer le design. Nous avons évoqué l'enseignement supérieur Culture. Il y a d'autres volets.

Les formidables fonds du ministère de la Culture, les collections des musées, à Paris (comme au Centre Pompidou) et dans nos régions, celles des FRAC, celles aussi du Conservatoire national des arts et métiers, ne sont pas suffisamment valorisées pour révéler les démarches de la création industrielle, faire découvrir les cheminements de la pensée et de l'expérimentation dans les actes de la création et de la conception et faire ainsi comprendre la fonction du designer.

Les choix des commissaires d'exposition doivent être éclectiques et révéler tous les domaines d'application du design en ne se limitant pas – ce qui renforcerait la myopie française – aux arts décoratifs.

Cette ouverture serait à relayer dans les médias où le design, devenu adjectif, est galvaudé au point de rendre incompréhensible l'idée même d'une politique de design. Des initiatives sont proposées dans le mémoire.

Au delà des ministères que je viens d'évoquer, c'est la sphère publique toute entière qui doit se mobiliser. Et l'Etat en premier, qui devrait donner l'exemple dans tout ce qui le conduit au contact de l'administré, du citoyen. C'est pour cela qu'il est demandé – dans un premier temps – la nomination d'un Correspondant design, haut placé dans la hiérarchie des services, dans tous les ministères en relation directe avec les usagers : santé, handicap, transports, écologie et développement durable, etc. Il y en a beaucoup qui sont concernés. Cela accentue, il convient de le souligner, le caractère interministériel d'une politique de design. Avec l'Etat il y a aussi les collectivités territoriales, régions, départements, communes dont les services sont au contact des administrés, des usagers.

Il faut donc aussi un Correspondant design dans toutes les régions. Dans celles qui ont une organisation dédiée à la diffusion du design, ce serait le dirigeant de cette organisation qui serait naturellement le Correspondant design. Ces Correspondants dans les régions, constitueraient le Collège des opérateurs design (CO-Design) ; ils se réuniraient deux fois par an sur des questions politiques et pratiques. Dans les intervalles, ses membres travailleraient en réseau entre eux et avec la Mission Design.

Les services de l'Etat, au niveau central comme au niveau territorial, les agences de l'Etat (je pense en particulier à l'international avec Ubifrance), les institutions financières publiques (je pense à la Banque publique d'investissement, Bpifrance) qui s'engageront dans une politique de soutien ou de promotion du design auront besoin de conseils, de formation, d'accompagnement. Ils pourraient s'appuyer sur l'APCI qui – dans un cadre conventionnel conforme aux règlements en vigueur – jouerait auprès d'eux un rôle d'assistant à maîtrise d'ouvrage et, dans certains cas, un rôle de maître d'œuvre.

Mais revenons au cœur du système.

Au centre de la politique de design - au service de la compétitivité - se trouve la relation entrepreneur – designer. Les entreprises sont multiples, les designers divers. Leur rapprochement se fait au cas par cas, ce qui rend la tâche complexe ; elle ne peut être remplie qu'au niveau territorial. Diverses actions ont été ou sont conduites, le plus souvent à petite échelle ; elles devraient être évaluées puis relancées ou repositionnées en tenant compte des enseignements recueillis. Mais elles devraient changer d'échelle.

Le renforcement, la fluidification de la relation entrepreneur – designer doit mobiliser sur le terrain ceux qui accompagnent les entreprises : les délégations de Bpifrance, les agences régionales d'innovation (et de design quand elles existent), les chambres de commerce et d'industrie aux compétences renforcées en *design management*. Toutes les régions doivent prendre en compte le design dans leur stratégie régionale d'innovation. On en est loin.

A cet égard nous proposons que le Lieu du design à Paris et la Cité du design à Saint-Etienne, avec une mission interrégionale et dans un cadre conventionnel, accompagnent les régions ou les grandes agglomérations novices au démarrage de leurs initiatives. Là aussi avec un rôle d'assistance à maîtrise d'ouvrage.

Mais il ne faudrait pas s'intéresser qu'aux entreprises novices. Celles qui ont déjà eu recours à des designers doivent faire des progrès. Dans beaucoup de ces entreprises un effort doit être fait pour atteindre une meilleure qualité, une plus grande pertinence, dans les demandes des commanditaires. Des actions, notamment de formation ou de conseil, seront à prévoir dans ce sens.

Sur le plan sectoriel, autre façon d'aborder la question de la diffusion du design, les branches, les fédérations seront invitées à promouvoir une politique de design chez leurs membres. Pour ces organisations sectorielles, et plus généralement pour les organisations patronales, le VIA, s'appuyant sur son expérience sectorielle, pourrait jouer un rôle de conseil et d'assistance à maîtrise d'ouvrage et, dans certains cas et à certaines conditions, de maître d'oeuvre.

Restons sur l'approche sectorielle. Vous avez annoncé, M. le ministre, le lancement de 34 plans pour le redressement industriel du pays. Il est important que pour certains d'entre eux (en gros la moitié) des designers industriels intègrent leurs comités de pilotage. Cela concerne les projets industriels où les usages, les expériences utilisateurs - et donc le design - seront des facteurs clés de succès.

Utiliser le vecteur de ces plans renvoie à l'une de nos préconisations : utiliser les dispositifs de l'Etat, chaque fois que possible, pour véhiculer le design. Politiques de filières, politiques pour la compétitivité et l'innovation ; appels à projet de recherche et d'innovation, etc.

Ainsi, par exemple, pour enclencher un mouvement sur les territoires et dans les tissus de PME, les pôles de compétitivité et les grappes d'entreprises labellisées par la DATAR, au croisement de territoires et de secteurs, sont à privilégier : des résidences de designers pendant un semestre, avec certaines précautions dans le choix des acteurs, dans la définition au cas par cas de leurs missions – avec aussi un « service après résidence » – permettraient de diffuser de façon accélérée le design dans un maximum d'entreprises, grandes, moyennes, petites, mais aussi dans les laboratoires de recherche associés aux *clusters*. Pour conduire ces actions on s'appuiera sur les retours des expériences conduites par l'ENSCI en région PACA en 2011 et sur les expérimentations en cours sous l'égide de la DGCIS, et avec le concours des DIRECCTE, dans trois pôles de compétitivité, en PACA, en Nord Pas de Calais, en Rhône Alpes. Il conviendrait d'amplifier le mouvement en 2014.

Enfin pour faciliter la relation designer - entrepreneur, pour contribuer à réduire le risque perçu par ce dernier lorsqu'il s'engage dans une démarche design, il est nécessaire que les dépenses de design aient un traitement fiscal particulier, et que les aides à l'innovation de Bpifrance (ex OSEO) soutiennent le recours au design.

Nous nous réjouissons d'apprendre que nos préconisations vont recevoir une suite positive prochainement.

Mais il faut des moyens financiers pour donner corps à une politique

Toutes les actions préconisées n'appellent pas nécessairement de budgets nouveaux.

Parfois il « suffit » d'un peu de bonne volonté, que des gens qui ne se parlent pas (ou plus) se mettent autour d'une table.

Mais la mise en œuvre d'autres préconisations demande des moyens non négligeables.

Certains peuvent être dégagés en reconsidérant des dispositifs existants, en rationalisant, en rapprochant et/ou en spécialisant des structures. J'en ai évoqué certaines ici. Le mémoire va plus loin sur le volet des structures. Il pose certaines hypothèses. Il s'agit bien d'hypothèses de travail. Il affirme (point important) que le statu quo actuel n'est pas tenable et il souligne que des choix, à cet égard, doivent être faits rapidement.

Pour aller plus avant, et matérialiser une ambition nationale, nous sommes convaincus de l'utilité d'une « Fondation pour le design » où se retrouveraient, pour un portage en commun de cette politique, la sphère publique et la sphère privée. A défaut, ce pourrait être des fonds de dotation spécialisés.

Les possibilités offertes par le Programme des investissements d'avenir, notamment sur le volet de l'innovation non technologique, doivent être encore explorées. C'est un chantier ouvert qui doit se poursuivre.

J'en viens maintenant à la place et au statut du designer

Il ne saurait y avoir de politique de design sans que soit mené à son terme un chantier sur le statut du designer, sur sa reconnaissance, sur la reconnaissance de son travail. Là aussi nous sommes sur une mutation culturelle assez profonde. Les travaux engagés par la DGCIS et la DGCA, soutenus par les contributions d'associations de designers, devraient aboutir rapidement ; elles concernent notamment le statut du designer dans les entreprises (je pense à sa reconnaissance de façon adéquate dans les conventions collectives et les grilles salariales). Elles concernent aussi la reconnaissance et le niveau de rémunération de son travail à toutes les étapes du processus qui lie le designer au commanditaire, que ce soit dans le secteur public comme dans le secteur privé.

Vous avez voulu, madame la ministre, que la question du statut du designer indépendant soit traitée dans les meilleurs délais par votre ministère en relation avec le ministère du travail et avec Bercy. Là aussi, il serait souhaitable que des dispositions nouvelles, au delà des avancées récentes et appréciables, notamment en matière de formation continue des designers, soient prises.

J'approche de la conclusion

Il y a dans le mémoire d'autres actions préconisées. Je ne vais pas les citer ici, dans le cadre de cette courte intervention. Il y a en particulier un volet essentiel concernant le grand public (j'ai déjà parlé de médias et d'expositions ; il y aussi les prix, les concours, l'Observer du design porté par l'APCI, les Janus de l'Industrie de l'Institut français du design, et d'autres choses encore).

Il y a aussi un volet, tout à fait stratégique, concernant le rayonnement international de la création industrielle française. Là aussi l'APCI aurait un rôle pivot à jouer, en relation avec les ministères des Affaires étrangères et du Commerce extérieur et les agences spécialisées.

Nous préconisons aussi, sur le volet du rayonnement international, qu'une fonction d'« ambassadeur du design », du *designed in France*, soit créée.

L'ensemble des mesures préconisées dans ce mémoire, intitulé « Pour une politique nationale de design », sonne pour nous la mobilisation générale au profit du design, de la création industrielle, sur tout le territoire – avec la cohérence, la constance et la consistance dans les actions – qu'appelle la conduite d'une profonde mutation culturelle.

Le but premier est de regagner – collectivement – en compétitivité hors coûts, d'asseoir le redressement productif sur, ce que vous nommez Mme la ministre, le redressement créatif, sans lequel notre offre de produits, de services, de systèmes, sera de plus en plus décalée par rapport aux attentes de la société et des marchés et, surtout, risque de présenter peu d'innovations radicales, celles qui modifient les règles du jeu à l'avantage de l'innovateur.

Je vous remercie de votre attention